

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE PONT DE L'ISÈRE

(pour la rentrée 2020/2021)

Avant l'inscription à l'école

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école élémentaire doivent retirer en mairie une fiche de demande d'inscription. Cette fiche, renseignée, sera déposée à la mairie : ceci permettra de rédiger le certificat d'inscription délivré par Madame le maire.

Les inscriptions à l'école élémentaire auront lieu au bureau du directeur :

Lundi 6 avril de 8h00 à 10h et de 15h à 17h

Jeudi 9 avril de 15h à 17h00

Jeudi 16 avril de 8h00 à 10h et de 15h à 17h

Lundi 4 mai de 8h30 à 10h et de 15h à 17h

Documents nécessaires :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Livret de famille.
- Carnet de santé.(vaccination obligatoire : D.T. P.)
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés (celui-ci est inutile pour les enfants qui viennent de l'école maternelle de Pont de l'Isère).